



## Litige avec la micro-crèche

Par **alirod**, le **07/12/2015** à **15:38**

Bonjour,

Ma fille est gardée par une micro-crèche privée, actuellement en arrêt je la garde et elle n'y va que ponctuellement. Nous payons la crèche même les jours où je la garde car son absence est de mon fait. Je les ai prévenus aujourd'hui qu'elle viendrait demain (jour où elle est habituellement gardée par la crèche et prévu dans son contrat) et la directrice me refuse son accueil car sa place a été attribuée à un autre enfant étant donné qu'en ce moment elle vient ponctuellement. Je paye pourtant tous les jours, comme prévu sur le contrat. Ont-ils le droit de me refuser son accueil? Sur quels textes puis-je m'appuyer car rien n'est dit à ce sujet dans le contrat.

Merci pour vos réponses.